

LE MONDE DES PARLEMENTS



**M. Theo-Ben Gurirab,
nouveau Président de l'UIP**

**« L'UIP a sa propre
identité, qu'elle doit
protéger »**

M. Theo-Ben Gurirab a été élu président de l'UIP à l'occasion de la 119^{ème} Assemblée de l'Organisation, tenue au mois d'octobre à Genève. Actuellement Président de l'Assemblée nationale namibienne, il a également occupé le poste de Premier ministre et de Ministre des affaires étrangères et de l'information de ce pays. En outre, il a présidé la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans le premier entretien qu'il accorde au *Monde des Parlements*, M. Gurirab décrit ses priorités, ses projets et ses espoirs. Voir page 2.



Photo UIP/F.Glatz

Sommaire

« Nous nous efforçons de faire de ce monde un monde meilleur »
par Sharon Carstairs,
sénatrice canadienne..... 4

« Nous ne saurions tolérer deux poids
deux mesures »
Message de Mme Navanethem Pillay,
Haut-Commissaire des Nations Unies aux
droits de l'homme 5

« Il faut consolider la démocratie
participative »
Entretien avec le Président de
l'Assemblée nationale togolaise..... 6

« Les droits des femmes reculent »,
déclare Mme Françoise Gaspard, Vice-
présidente du Comité CEDAW 8

« La démocratie implique un partage du
pouvoir »
Citations de la Journée internationale de
la démocratie..... 10

Déclaration universelle des droits de l'homme : Soixante années de succès et de difficultés

Le 10 décembre 1948, les Nations Unies adoptaient la Déclaration universelle des droits de l'homme. Comme le précise le Haut-Commissariat aux droits de l'homme sur son site Internet, la Déclaration a constitué l'un des premiers grands aboutissements du travail des Nations Unies et reste aujourd'hui un instrument puissant, qui continue à exercer une énorme influence sur la vie des êtres humains dans le monde entier. Ce numéro de la revue trimestrielle de l'UIP met un accent particulier sur les droits de l'homme et le rôle que les parlements peuvent et devraient jouer dans la défense, la protection et la promotion des droits de l'homme partout dans le monde. L'UIP défend activement les droits de l'homme, tout particulièrement ceux des parlementaires, qui représentent le peuple. Comme l'a déclaré Sharon Carstairs, sénatrice canadienne et Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP: « Nous nous efforçons de faire de ce monde un monde meilleur ». Un séminaire tenu à la *Maison des Parlements* s'est penché sur les aboutissements et les défis à relever soixante ans après l'adoption de la Déclaration. D'autres articles expliquent que les droits des femmes et des personnes atteintes par le VIH/SIDA sont loin d'être respectés. Enfin, la première Journée internationale de la démocratie a mis l'accent sur le fait que le respect des droits de l'homme est la condition sine qua non de l'existence d'une démocratie. ▀



Photo Nations Unies

M. Theo-Ben Gurirab, nouveau Président de l'UIP :

« *L'UIP a sa propre identité, qu'elle doit protéger* »

M. Theo-Ben Gurirab, Président de l'Assemblée nationale namibienne, a été élu président de l'UIP le 15 octobre dernier. M. Gurirab, dont le mandat sera de trois ans, a été Premier Ministre de la Namibie de 2002 à 2005 et Ministre des affaires étrangères de 1990 à 2002. Il a été membre du Comité de rédaction de la Constitution créé par l'Assemblée constituante et est l'un des membres fondateurs du Parlement. En 1999, il a présidé la 54^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Entretien avec l'homme qui a joué un rôle clé dans le progrès du processus de réforme des Nations Unies et piloté la rédaction de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, qui fait date dans l'histoire de l'Organisation. Entretien :



Photo UIP/G. Fortunato

Q : M. le Président, quelles seront vos priorités ?

M. Theo-Ben Gurirab : les priorités de l'UIP pour la période 2009-2011 figurent en toutes lettres dans son plan stratégique. Ayant pris part à sa formulation, je n'ai aucune modification à y apporter. Toutefois, sur le plan politique, je peux vous dire ce sur quoi l'UIP devrait, selon moi, faire porter son attention. L'une des priorités de l'UIP devrait être d'exploiter le mieux possible son partenariat croissant avec les Nations Unies. Dans le discours que j'ai prononcé après mon élection, j'ai souligné le fait que l'UIP n'est ni une institution spécialisée ni une commission permanente des Nations Unies, mais qu'elle en est la partenaire. L'UIP a une identité sui generis, celle d'une organisation de parlements nationaux, et elle doit la protéger.

Q : A la lumière de votre longue expérience tant à l'échelon national qu'à l'échelon international, qu'est-ce qui singularise, selon vous, l'UIP ?

T.-B.G. : L'UIP diffère de toutes les autres organisations internationales. A l'échelon national, le Parlement est la maison du peuple. La priorité du Parlement est de promouvoir le bien-être, la sécurité et le progrès des citoyens et de la collectivité. Nous sommes bien plus que de simples parlementaires. Les parlements dépendent de systèmes politiques différents, mais ceux d'entre nous qui venons d'un système dans lequel les ministres siègent aussi au Parlement aimerions établir une distinction entre ministres et ministres adjoints, d'une part, et parlementaires sans portefeuille, de l'autre, dont la seule

responsabilité est d'œuvrer au Parlement en faveur de l'amélioration des conditions de vie du peuple et de mettre le gouvernement face à ses responsabilités concernant les lois adoptées et la politique formulée. La raison d'être de l'UIP en tant qu'organisation rassemblant les parlements est de mettre en avant, dans tout ce que nous faisons, notre responsabilité et notre engagement en faveur de l'amélioration des conditions de vie des peuples.

Q : L'UIP est aussi une enceinte permettant à des délégués, voire des pays en conflit, de tenir des rencontres bilatérales. Pensez-vous qu'il faille encourager ce type de rencontres ?

T.-B.G. : De telles rencontres vont tout à fait dans le sens de l'idéal du travail parlementaire. Certains parlements sont dominés par un parti politique unique, mais le Parlement donne le meilleur de lui-même lorsque règne le pluralisme politique, qui permet l'expression de tout un éventail de points de vue concernant la meilleure façon de promouvoir le développement économique, la prise en charge médicale, l'éducation, le développement rural et la protection des femmes et des enfants. Le multilatéralisme et le dialogue nourri par des visions différentes constituent la meilleure garantie de l'existence d'un parlement riche et actif. J'œuvrerai à la fois en faveur des relations bilatérales et du multilatéralisme, qui nous permet, en tant que membres de l'UIP, de participer à la discussion de sujets tels que l'économie mondiale, les changements climatiques, le réchauffement planétaire, la protection de l'environnement, les droits de l'homme et les

droits de l'enfant. Je jouis d'une riche expérience car je collabore depuis longtemps avec les Nations Unies et j'ai toujours accordé beaucoup d'importance à la diplomatie ouverte, qui part du principe que le dialogue est le meilleur moyen de résoudre les problèmes.

Q : Vous avez évoqué l'économie mondiale. Que peut faire le législateur pour tenter de résoudre la crise financière ?

T.-B.G. : Chaque parlement doit réfléchir à la question avec son gouvernement. C'est le gouvernement qui est responsable de la planification économique et du budget. Chaque pays devrait, par le biais de son parlement, tenter de définir les conséquences de la crise économique frappant actuellement le monde et de l'écroulement des marchés financiers, afin que nous sachions comment ces phénomènes affectent nos pays. Le dialogue est essentiel. Nous devons mettre le gouvernement face à ses responsabilités. Les chefs d'Etat, les chefs de gouvernement, les ministres des finances, de l'économie et de la planification doivent venir au Parlement présenter la situation aux parlementaires et, par conséquent, au peuple. Chaque pays possède des caractéristiques qui lui sont propres: certains ont des ressources énergétiques ou minières, d'autres dépendent du tourisme, colonne vertébrale de leur économie. Le gouvernement doit se présenter devant le Parlement pour expliquer les répercussions de la situation économique actuelle sur la société et le Parlement, dûment informé, doit alors se tourner vers les citoyens pour leur expliquer quelles mesures ils devraient pren-

dre pour protéger leurs conditions de vie et ce qu'ils devraient éviter de faire. Les citoyens ne savent pas ce qui se passe dans le monde et nous devrions nous faire le relais de ces informations pour les porter à leur attention. Il y va donc de la responsabilité de l'UIP de faire entendre, avec ses membres, son inquiétude et d'exhorter les gouvernements, par le truchement des Nations Unies, à remédier à la situation mondiale pour éviter une catastrophe à l'échelle planétaire.

Q : Dans le contexte du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, pensez-vous que les droits de l'homme soient en danger, ou la situation s'améliore-t-elle ?

T.-B.G. : De façon générale, permettez-moi de dire que les activités entreprises par les Nations Unies, l'UIP et d'autres organisations, la société civile et les différents acteurs concernés, nous ont permis de faire davantage en tant que pays et en tant que gouvernements. La situation en matière de droits de l'homme continue à s'améliorer, mais les droits de l'homme ont peut-être empiré dans certains pays. L'UIP, par le biais de son Comité des droits de l'homme des parlementaires, qui dénonce les cas de parlementaires emprisonnés ou assassinés, est au premier rang de ceux qui demandent des comptes à ces pays. Nous suivons de près le comportement des gouvernements dont les parlements sont représentés à l'UIP. La question des droits de l'homme préoccupe au plus haut point les gouvernements et, bien évidemment, les parlements, et l'UIP ne ménage pas ses efforts pour que cette question ne quitte jamais l'actualité.

Q : Selon vous, quelles activités l'UIP devrait-elle entreprendre pour promouvoir le partenariat entre hommes et femmes ?

T.-B.G. : L'UIP a ouvert la voie non seulement en montant au créneau en faveur des droits des femmes, mais aussi en définissant des critères de base à la lumière desquels évaluer ses membres. Toutes les délégations assistant aux réunions de l'UIP doivent respecter l'équilibre entre les sexes et comporter des femmes. Tous les pays ne se plient pas à cette exigence, mais ceux qui refusent sont sanctionnés. Il faut que nous continuions à promouvoir ce partenariat en mettant en œuvre les conventions et protocoles considérés par la communauté interna-

L'espoir demeure

Les larmes versées par Jesse Jackson et la joie manifestée par la fille de Martin Luther King le soir du 4 novembre ont ramené à notre esprit la longue lutte menée par des millions de personnes pour voir leurs droits finalement reconnus. L'élection d'un président jeune, issu d'un milieu multiculturel, incarnant le désir de croire en un monde meilleur que ressentent des millions d'individus, est intervenue un mois avant le 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cette coïncidence historique n'aurait pu tomber plus à propos.

Comme l'a déclaré la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, l'adoption de la Déclaration universelle est en grande partie le fruit du fort désir de paix ressenti aux lendemains de la seconde guerre mondiale. Elle constituait une déclaration commune d'objectifs et d'aspirations, une vision du monde tel que la communauté internationale le rêvait. L'élection de Barak Obama exprime le même désir de paix et de respect pour les droits de l'homme au terme d'une décennie de guerres, de violence, de terrorisme et de violations des droits de l'homme.

Adoptée le 10 décembre 1948, la Déclaration reconnaît que la dignité de tous les membres de la famille humaine constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde et est liée à la reconnaissance des droits fondamentaux auxquels tout être humain aspire : le droit à la vie, à la liberté et la sécurité de sa personne, le droit à un niveau de vie correct, le droit à chercher et prendre refuge dans d'autres pays pour fuir la persécution, le droit à posséder des biens, le droit à la liberté d'opinion et d'expression, le droit à l'éducation, à la liberté de pensée, de conscience et de religion, ainsi que le droit à ne pas subir de torture ni de traitement dégradant, entre autres choses.

Le 4 novembre 2008, partout dans le monde, la population a manifesté son espoir que ces droits puissent être mis à la portée de tous les êtres humains - hommes, femmes et enfants, de toutes les cultures, religions et races. Un individu dans un pays ne peut pas changer le monde seul, mais il peut contribuer à garantir davantage de respect pour les droits de l'homme sur la planète entière. C'est une question de volonté politique, la volonté des parlements et des législateurs du monde entier de faire évoluer la situation. Dans ce contexte, l'espoir demeure effectivement.

L.B.

tionale comme le fondement des mesures devant être prises pour promouvoir l'égalité des sexes. L'UIP doit y veiller et inciter les parlements nationaux et les gouvernements à nommer des femmes à des postes à responsabilité, ainsi qu'à leur accorder un rôle politique plus important dans leur pays. La participation des femmes ne relève pas de la charité. C'est l'obligation faite aux gouvernements de respecter les conventions qu'ils ont signées.

Q : L'IPU s'apprête à fêter 120 années au service de la démocratie et du dialogue. Comment évaluez-vous la démocratie dans le monde d'aujourd'hui ?

T.-B.G. : En Namibie, nous avons été parmi les premiers pays à célébrer la Journée internationale de la démocratie. Nous l'avons fêtée le 18 septembre, et non le jour même (le 15), car le Parlement ne reprenait ses travaux que le 16. Nous avons organisé un atelier. J'ai annoncé la Journée à l'Assemblée nationale et j'ai présenté une allocution devant nos invités : le Président, une éminente personnalité religieuse, un porte-parole de la société civile, un professeur d'université et une représentante des organisations de femmes. Il est important que la question de la démocratie soit abordée tant à l'échelon national qu'international. ▀

« Nous nous efforçons de faire de ce monde un monde meilleur »

par la sénatrice Sharon Carstairs

Créé en 1976, le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP aide les législateurs à représenter leurs électeurs librement, efficacement et sans courir de risques. Depuis sa création, le Comité s'est penché sur un grand nombre de cas impliquant plus de 100 pays. La sénatrice canadienne Sharon Carstairs a pris en juin 2007 les fonctions de présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP. Enseignante de profession, la sénatrice Carstairs a été la première femme nommée au poste de Chef de file adjoint du gouvernement au Sénat canadien, en 1997.



Présentation par la sénatrice Sharon Carstairs du rapport soumis par le Comité des droits de l'homme des parlementaires au Conseil directeur de la 119^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève

Photo UIP/G. Fortunato

Javed Hashmi a été libéré au Pakistan après avoir passé quatre ans en prison pour des motifs politiques. Hussam Khader, membre du Conseil législatif palestinien, a été libéré au terme de six années d'emprisonnement, auxquelles un procès inique l'avait condamné, et six membres du Congrès national colombien ont été libérés des mains des FARC, l'un d'entre eux, Oscar Lizcano, après plus de huit années passées en captivité... Voici certains des cas de parlementaires – incapables d'exercer les devoirs parlementaires pour lesquels ils ont été dûment élus – ayant connu un dénouement heureux l'année dernière.

Le Comité se réjouit bien évidemment de la résolution de ces affaires, mais ne saurait oublier les autres parlementaires, originaires de 32 pays et dont le nombre dépasse les 300, dont les dossiers lui ont été remis et restent à ce jour sans solution. A l'heure actuelle, le Comité s'occupe du cas de parlementaires assassinés à Sri Lanka et au Liban, ainsi que de disparitions de parlementaires au Belarus, en Erythrée et au Rwanda. Personne ne sait si ces parlementaires sont morts ou vivants. Le Comité a été saisi du cas de parlementaires dont le mandat a été révoqué de façon sommaire, en Equateur et en République démocratique du Congo, par des tribunaux ne leur ayant pas accordé un procès équitable ainsi que, en Afghanistan, par des collègues parlementaires eux-mêmes.

D'autres législateurs ont continué à être arrêtés en Palestine avant d'être

emmenés en Israël, où aucune information n'a été diffusée concernant les accusations dont ils font l'objet ni leur procès et aucune garantie donnée en matière de procès équitable. Des parlementaires ont été molestés et torturés au Zimbabwe sans qu'aucune enquête ne soit déclenchée pour arrêter les coupables, le fardeau de la preuve reposant sur la victime et non sur l'Etat.

Ce ne sont que quelques uns des exemples que le Comité permanent de cinq membres, épaulés par cinq suppléants, examine tout au long de l'année. Les membres représentent les cinq groupes géopolitiques composant l'UIP. Le Groupe des Douze plus dispose de deux représentants, l'Asie-Pacifique, l'Afrique et l'Amérique latine se répartissant les trois autres. A l'heure actuelle, les membres du Comité sont originaires d'Algérie, de Belgique, du Canada, du Mexique et des Philippines. Quatre d'entre eux ont occupé des fonctions de ministre dans leur pays et tous ont été membres actifs de leur parti politique. Ils ont été tout d'abord choisis par leur groupe géopolitique, avant que leur candidature ne soit ratifiée lors d'une séance du Conseil directeur par l'ensemble des délégués. Tous se consacrent à faire ce qu'ils peuvent pour faciliter la vie des parlementaires de leur propre pays et du monde entier.

L'un des membres actuels du Comité, le sénateur Pimentel des Philippines, fait bénéficier le Comité de son expérience de parlementaire ayant lui-même été à quatre reprises jeté en prison pour s'être

opposé aux activités du gouvernement de l'époque. Cette expérience directe est souvent précieuse pour examiner le cas d'autres personnes détenues dans des conditions similaires dans des pays dans lesquels l'Etat de droit n'est pas correctement appliqué.

Le Comité se réunit quatre fois par an pour une trentaine d'heures de discussion des différents cas lors de chacune de ces réunions. Il entend les élus en personne ou leurs représentants, ainsi que les représentants des parlements dont ils étaient ou sont encore membres. Le Comité cherche des solutions et rédige des rapports. Certaines affaires sont traitées sous le sceau de la confidentialité. Il s'agit de cas dont le Comité estime qu'ils avancent véritablement vers une résolution. D'autres sont rendus publics et soumis deux fois par an à l'approbation des membres du Conseil directeur. Il serait exagéré de dire que le Comité aime son travail. Comment pourrait-on aimer apprendre dans quelles situations terribles se trouvent, dans un bien trop grand nombre de pays, des collègues parlementaires ? Toutefois, l'ardeur au travail du Comité ne se dément jamais, car il a conscience que, dans un autre lieu ou à un autre moment, ses propres membres pourraient se trouver dans les mêmes difficultés.

Je fais activement de la politique depuis 24 ans. C'est le travail le plus difficile et le plus important que j'aie jamais fait. Je dois admettre qu'avant de devenir membre de ce Comité, le travail d'autres parlementaires oeuvrant dans

des conditions bien moins favorables que les miennes n'était pas une de mes priorités. Ce comité m'a appris à quel point il est important de tenir présent à l'esprit que nous appartenons tous à la communauté mondiale et m'a rappelé que je porte une responsabilité à l'égard de mes frères humains, et plus particulièrement de mes collègues parlementaires, qui s'efforcent de faire pour leur peuple ce que je fais pour le mien, à savoir faire de ce monde un monde meilleur. ▀

Ils/Elles ont dit

Mon mari et notre famille sommes éternellement reconnaissants à tous ceux qui, à l'UIP, s'occupent de cas comme le nôtre. Nous avons vécu des moments difficiles, mais les efforts menés sans relâche par l'UIP nous ont donné courage. Merci encore.

Mme Wan Azizah, épouse de M. Anwar Ibrahim, ancien Premier ministre adjoint de Malaisie

Je souhaite exprimer ma gratitude sincère à l'UIP et saluer la lutte pour la liberté que l'UIP a menée à nos côtés pendant toutes ces années de souffrance.

M. Alpha Condé, ancien candidat à la Présidence de la Guinée

M. le Secrétaire général, nous souhaiterions vous remercier et, par votre entremise, l'Union interparlementaire et son comité des droits de l'homme des parlementaires, pour tout l'appui dont nous avons bénéficié dans la lutte que nous menons depuis plus d'un an. Nous sommes très touchés par la résolution adoptée par l'UIP au Cap, en Afrique du Sud.

M. Alfredo Serrano, au nom des 56 anciens parlementaires de l'Equateur

Je souhaite vous remercier tous de ne pas m'avoir oublié pendant les temps difficiles qui sont heureusement maintenant derrière moi. Les efforts déployés par l'UIP ces dernières années ont symbolisé pour moi le respect de mes droits fondamentaux et politiques, ainsi que des droits de milliers de prisonniers politiques palestiniens. La présence d'un observateur de l'UIP lors de mon procès, et les quelques mots que j'ai pu échanger avec cette personne, ont constitué une source toute particulière de réconfort, tout en envoyant un signal fort aux autorités israéliennes. Je ne saurais trop vous dire à quel point votre soutien a été important pour moi pendant mon séjour en prison.

M. Hussam Kader, membre du Conseil législatif palestinien

« Nous ne saurions tolérer deux poids deux mesures »

Message de Mme Navanethem Pillay
Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme

Le 10 décembre marque le 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Lors de cette occasion historique, nous devrions réitérer les principes fondamentaux formulés par le groupe des rédacteurs inspirés de cet instrument, qui sont au cœur de la mission des Nations Unies.

Dans la Déclaration universelle, ces auteurs rappelaient la « méconnaissance et le mépris des droits de l'homme » qui ont conduit à des actes qui « révoltent la conscience de l'humanité » et appelaient de leurs vœux « l'avènement d'un monde dans lequel les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, » le proclamant « la plus haute aspiration de l'homme ». Soixante ans plus tard, nous réfléchissons aux progrès réalisés, qui sont significatifs. Nous devons continuer à nous battre pour ces libertés.

La vision d'ensemble de la Déclaration universelle constitue une lueur d'espoir pour l'avenir: elle envisage un monde dans lequel les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels seraient tous, sans distinction, intégralement respectés, un monde dans lequel tout homme, femme ou enfant vivrait dignement, libéré de la faim dans un environnement exempt de violence et de discrimination et offrant logement, soins médicaux, éducation et perspectives de vie. Cette vision concrétise une culture mondiale des droits de l'homme et elle devrait représenter une force unificatrice à l'intérieur des cultures et entre elles.

Je pars du principe que la réussite des efforts entrepris pour défendre les droits de l'homme dépend de l'engagement que manifeste ce travail à l'égard de la vérité, qui exclut de tolérer l'existence de deux poids et deux mesures ou une application sélective.



Photo OHCHR

L'histoire de la Déclaration universelle et de ses descendants, à savoir les Pactes et autres traités des droits de l'homme adoptés pour offrir un cadre juridique plus détaillé de mise en œuvre des droits garantis par la Déclaration universelle, met de toute évidence sur un pied d'égalité les droits civils et politiques, d'une part, et les droits économiques, sociaux et culturels, de l'autre.

Ces deux séries de droits sont inséparables, interdépendants et aussi importants les uns que les autres. Nous devons œuvrer en faveur de la mise en œuvre pleine et entière de tous ces droits dans la pratique afin de faire la différence dans la vie des hommes, des femmes et des enfants, tous habilités, quels que soient leur race, leur sexe, leur religion, leur nationalité, leur fortune ou leur naissance, à jouir du moindre des droits contenus dans la Déclaration universelle, et à améliorer leur existence.

Je vous quitterai sur les paroles de sagesse contenues dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont les tous premiers mots affirment que : « la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde ». Rendons hommage à l'extraordinaire réalisation que constitue la Déclaration universelle des droits de l'homme en lui insufflant davantage de vie et en garantissant le plein respect des droits de chacun d'entre nous. ▀

Le Président de l'Assemblée nationale du Togo l'affirme :

« *Il faut consolider la démocratie participative* »

Les parlementaires ont un rôle déterminant dans la promotion et la protection des droits de l'homme. En tant que législateurs, il leur revient d'intégrer dans le droit interne les dispositions des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et les observations formulées par les différents organes chargés de veiller à la mise en œuvre de ces instruments. Pour permettre aux parlementaires de jouer pleinement ce rôle, l'UIP a lancé un projet à l'intention des élus de l'Afrique francophone. Il vise à promouvoir leur implication et leur participation dans les travaux des organes de traités relatifs aux droits de l'Homme. Dans le cadre de l'évaluation de ce projet à mi-parcours, le Président de l'Assemblée nationale du Togo, M. El Hadj Abass Bonfoh, nous fait part de ses impressions.



Photo : Parlement du Togo

Q : Que pensez-vous de l'implication de l'Assemblée nationale dans le projet d'élaboration des rapports à soumettre aux organes de traités relatifs aux droits de l'homme et dans le suivi de leurs recommandations ?

El Hadj Abass Bonfoh : Je saisi l'occasion pour exprimer ma gratitude à l'UIP pour son appui à notre institution en matière de renforcement des capacités de nos parlementaires aussi bien dans la promotion que dans la protection des droits de l'homme. Après la mise en place de l'Assemblée nationale issue des législatives du 14 octobre 2007, l'UIP a été la première organisation à s'engager dans le renforcement des capacités institutionnelles en matière des techniques d'élaboration des rapports à soumettre aux organes de traités chargés des droits de l'Homme. Ces rapports doivent être faits avec objectivité et impartialité afin d'éviter des remous sociaux en période de crise. La rencontre organisée en février 2008 à l'intention des élus de la commission des droits de l'homme de l'Assemblée nationale à Lomé, témoigne de la reprise du partenariat entre l'UIP et notre parlement.

Q : Quels ont été les résultats ?

A. B. : Des recommandations ont été adoptées et un Comité de pilotage a été mis sur pied. Il en est de même de l'élaboration des stratégies à court, moyen et long termes. Le Togo a amorcé une nouvelle dynamique axée sur la logique

inclusive. Celle-ci a fait tache d'huile dans le domaine de la consolidation de la démocratie participative puis de la politique de dialogue et de réconciliation. Si l'UIP prend l'engagement de nous accompagner, c'est une bonne chose. Dans cette politique de consolidation de l'Etat de droit prônée par le Président Faure Essozimna Gnassingbé, l'Assemblée nationale ne doit pas être en reste. Son implication dans le projet d'élaboration des rapports à soumettre aux organes de traités des droits de l'homme participe à la promotion et à la protection de ces valeurs universelles. Les droits à la santé, à l'éducation, à la liberté d'opinion, sont des valeurs partagées par tous. Le chef de l'Etat a accepté l'ouverture dans notre pays du bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

Q : Quel intérêt l'Assemblée nationale peut-elle tirer de ce projet ?

A. B. : Le projet en est à sa deuxième phase, celle du suivi de la stratégie nationale relative à la participation des parlementaires togolais aux travaux des organes chargés des droits de l'homme. C'est dans cette optique qu'un deuxième séminaire national a été organisé conjointement par l'UIP et le HCDH au profit de nos élus, en octobre 2008. En permettant d'évaluer le chemin parcouru par le Comité de pilotage, les parlementaires ont saisi cette occa-

sion pour évaluer les actions menées. Ils ont relevé des insuffisances, ce qui permet de partir sur des bases consolidées indispensables à la participation de l'Assemblée nationale à l'édification de l'Etat de droit. Les parlementaires ont une meilleure compréhension des textes de ratification et je m'en réjouis. Notre institution continue de jouer son rôle de veille. A cet effet, nous venons d'autoriser la ratification du protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants.

Q : Quelles sont les attentes de l'Assemblée nationale par rapport à la mise en œuvre de ces stratégies ?

A. B. : Les activités à mener sont diverses mais faute de moyens financiers, nous n'avons pas pu organiser des sensibilisations à grande échelle et encore moins les séminaires prévus. Nous espérons bénéficier encore des appuis multiformes de l'UIP afin d'atteindre des résultats. La question des droits de l'homme étant complexe, c'est un combat de longue haleine. Le Togo y adhère. Il a d'ailleurs été le premier pays africain à créer la Commission nationale des droits de l'homme, CNDH, en 1987. Les processus démocratiques dans nos pays ont besoin des appuis des uns et des autres dans le but de construire des nations apaisées et réconciliées. ▀

Les parlementaires doivent être les gardiens des droits de l'homme

Ces paroles n'ont pas laissé indifférents les membres des commissions et comités des droits de l'homme des parlementaires rassemblés à Genève début novembre. Au cœur du débat se trouve la question de savoir comment faire des droits de l'homme une réalité tangible dans la vie quotidienne des peuples partout dans le monde. Le séminaire a jeté un regard critique sur la situation actuelle, à la veille du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les parlementaires estiment qu'ils ont de quoi être fiers. Au cours de ces 60 dernières années, faire respecter les droits de l'homme est devenu une cause légitime, qui a conquis sa place dans l'ordre du jour des gouvernements nationaux et de la communauté internationale. La création d'un éventail impressionnant de traités des droits de l'homme et l'émergence de la société civile ont aussi été considérés comme des avancées significatives. Toutefois, les participants ont estimé que ce qui constitue des réussites indéniables n'a toutefois que rarement permis d'enregistrer des améliorations



De gauche à droite Mme Ingeborg Schwarz (UIP), Mme Elissavet Papademetriou (UIP), M. Bacre Waly Ndiaye (OHCHR) et M. Ibrahim Salama (OHCHR).

concrètes. Nombreux sont les individus qui sont encore aujourd'hui contraints de vivre dans des conditions ayant bien peu à voir avec le respect de la dignité humaine et ne tenant pas compte de leurs droits économiques et sociaux. Le fait que le respect des libertés fondamentales, longtemps considéré comme acquis, ait été remis en cause dans un monde dans lequel la lutte contre la criminalité et le terrorisme occupe le devant de la scène, est également préoccupant.

Mme Elissavet Papademetriou, Vice-présidente du Comité exécutif de l'UIP, a affirmé dans son discours inaugural, que : « il est nécessaire de réaffirmer la vision que la Déclaration universelle des

droits de l'homme a défendue voici 60 ans. En tant que gardiens des droits de l'homme, c'est une obligation qui nous met, nous parlementaires, face à notre responsabilité de tout faire pour être à la hauteur des idéaux exprimés par les auteurs de la Déclaration. »

Le séminaire, initiative conjointe de l'UIP et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, a émis une série de recommandations d'action parlementaire destinées à atteindre cet objectif et exhorte en particulier les parlements et leurs membres à prendre une part plus active aux travaux des Nations Unies visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme. ▀

Le VIH/sida et les droits de l'homme

Les droits des personnes porteuses du VIH sont souvent bafoués. Le sida peut être le résultat de violations des droits de l'homme et s'en nourrit, notamment la violence et la coercition sexuelles que subissent les femmes et les filles, la stigmatisation des hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes et les abus commis à l'égard des travailleurs du sexe et des toxicomanes.

Le premier paragraphe du dispositif de la résolution de l'UIP sur le VIH/sida et les droits de l'homme adoptée à Manille en 2005, texte qui a servi de base à une large part du travail ultérieurement réalisé par l'UIP dans ce domaine, en appelle explicitement aux parlements et gouvernements pour qu'ils veillent à ce que leurs lois, politiques et pratiques respectent les droits de l'homme dans le contexte du VIH/sida.

Bien qu'aucun traité ni pacte international ne porte précisément sur la question du sida, les traités des droits de l'homme comportent un grand nombre de dispositions concernant les personnes vivant avec le VIH. Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques couvre le droit à se

marier et à fonder une famille, ainsi que le droit à la vie privée, ce qui inclut le droit à l'intimité physique, passant par l'obligation d'obtenir le consentement préalable à un test de dépistage du VIH. Les droits des enfants sont couverts par une convention à part, à savoir la Convention des droits de l'enfant. Cette convention prévoit que les enfants privés de leur environnement familial ont le droit à une protection et une aide spéciales. Ils ont le droit à l'éducation, à la santé et à hériter de biens.

Plus important encore, le Pacte relatif aux droits civils et politiques reconnaît le droit intrinsèque à la vie de tout être humain. Il est significatif que la Commission des droits de l'homme, dans son interprétation du droit à la vie, ait recommandé à un pays africain « d'adopter de vastes mesures encourageant un nombre supérieur de personnes souffrant du VIH et du sida à se fournir un traitement anti-rétroviral approprié et à faciliter ces traitements » (2004).

La mise à disposition de traitements anti-rétroviraux peu onéreux, qui ont amélioré et prolongé la vie de nombreuses personnes infectées par le VIH, est un sujet qui dépasse les droits de l'homme, la propriété



Un enfant observe ce qui l'entoure depuis son parc, dans un orphelinat pour enfants séropositifs, à Moscou (Fédération de Russie).

intellectuelle et la réglementation du commerce. Il s'agit d'un domaine complexe, dans lequel le législateur peut faire beaucoup pour fixer le cadre indispensable à la mise en œuvre d'une politique éclairée. Le Groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/sida organise aussi, dans le but de soutenir la mise en œuvre d'une législation appropriée en matière de propriété intellectuelle, une série de séminaires régionaux sur le VIH/sida, les traitements et les droits de propriété intellectuelle, qui démarrera en Afrique début 2009.

Les droits des femmes reculent

Soixante ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qu'en est-il des droits des femmes ? Françoise Gaspard, ex-parlementaire à l'Assemblée nationale française, ex-députée au Parlement européen et première femme à avoir dirigé une ville de plus de 30 000 habitants, rappelle le contexte dans lequel fut adoptée la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, dite CEDAW.

Françoise Gaspard



Photo Camille Servan-Schreiber

Françoise Gaspard vient de terminer son mandat de vice-présidente du Comité de la CEDAW. Elle rappelle ici la polémique qui a opposé Français et Canadiens lorsqu'il s'est agi de traduire la formule *Human Rights of Women* en français. « Pour des raisons de formule historique, qu'on nous dit ne pas pouvoir changer, les cabines de l'ONU la traduisent par droits de l'homme de la femme ». Ce qui en dit long sur le débat idéologique et la façon dont les droits des femmes étaient pris en considération à l'époque.

Autre exemple : en 1945, lorsque la Charte des Nations Unies a été adoptée et que la question des droits de l'homme et la création d'une Commission des droits de l'homme - qui allait être présidée par Eleanor Roosevelt - a été évoquée, les organisations de femmes datant de la Société des Nations (SDN) ont demandé qu'il y ait une commission des droits de la femme. Cela a provoqué un débat très intense, puisqu'au début, Eleanor Roosevelt était contre cette idée, estimant que les droits humains comprenaient les droits des femmes. Lors de la première réunion de l'ONU à Londres en 1946 - le bâtiment de New York n'était pas construit à l'époque - Mme Roosevelt a finalement accepté qu'il y ait une commission de la condition de la femme. En anglais, on dit « Commission on the status of women », ou CSW, traduit en français par Commission de la condition de la femme.

Mme Gaspard précise que cette commission intergouvernementale, qui s'occupe expressément des droits des femmes, représente aujourd'hui 45 Etats et qu'elle a été à l'origine de la première conférence des droits des femmes à Mexico en 1975. « Cette commission a fait adopter par l'Assemblée générale des Nations Unies un certain nombre de conventions, notamment sur les droits politiques des femmes, puisque lorsque l'ONU a été fondée en 1945 près de la moitié de ses Etats membres ne donnaient pas la pleine citoyenneté aux femmes ».

La deuxième convention adoptée portait

sur la nationalité et stipulait qu'une femme mariée doit pouvoir garder sa nationalité et la transmettre à ses enfants, en cas de mariage avec un étranger. La troisième convention évoquait les questions relatives au mariage et notamment au consentement. A Mexico, les gouvernements ont demandé à la Commission de rassembler toutes ces conventions pour en établir une qui couvre l'ensemble des droits propres aux femmes et qui permettent d'éliminer les discriminations dont elles étaient l'objet dans le droit et la pratique. C'est ainsi que la CEDAW a été adoptée en 1979.

Françoise Gaspard affirme que « s'il y a bien eu des progrès, certes lents, dans le droit, et si les Etats ont ratifié la convention avec des réserves sur certains articles, et notamment l'article 16 relatif la famille, dans les faits les choses évoluent moins vite et sont même susceptibles de reculer. Si certains Etats viennent devant le Comité pour faire état du retrait de leurs réserves concernant les articles octroyant aux femmes des droits égaux à ceux des hommes, la réalité dans les faits est souvent différente ».

S'agissant du rôle des parlementaires, Mme Gaspard insiste sur le fait que les élus « devraient connaître la convention, puisque ce sont les parlements qui la ratifient ainsi que les rapports faits par les Etats et les conclusions du Comité ». Elle ajoute cependant : « dans l'histoire de la CEDAW, je ne connais aucun exemple de communication à un Etat stipulant qu'il a rempli ses devoirs au regard de la convention et que les femmes sont de jure et de facto les égales des hommes. On assiste même à des reculs un peu partout ».

L'inquiétude vient de la situation dans les pays européens. « Après qu'ils eurent été des pionniers en matière de mise en place d'un mécanisme de surveillance des droits de la Femme au sein du gouvernement et de l'administration, ce service a été supprimé dans pratiquement tous les pays que nous avons

examinés ». Un exemple ? « On dit à chaque ministère qu'il a une mission de promotion de l'égalité, mais ces mêmes ministères ne sont pas outillés pour cela. Et s'il n'existe plus de mécanisme pour impulser des politiques sensibles à la question du genre, il y a inévitablement des reculs, non pas dans le droit mais dans les faits ».

Des élus jordaniens recensent les mesures à prendre pour mettre en œuvre la CEDAW

A la fin de la réunion de deux jours organisée en novembre par l'UIP et la Chambre des représentants jordanienne à Amman (Jordanie), les participants ont recensé les mesures essentielles que peuvent prendre les parlementaires pour favoriser l'application en Jordanie de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, dite CEDAW.

Ces mesures consistent notamment à encourager la ratification du Protocole facultatif à la Convention; à prier instamment l'Etat de retirer ses réserves à la Convention; à entreprendre une révision des lois à la lumière de la Convention, notamment de la loi sur la situation personnelle; à veiller à ce que le parlement joue un rôle plus actif dans l'établissement des rapports à présenter en application de la Convention; à développer la coopération avec l'appareil national de promotion de la femme, la société civile et les organisations internationales, les chefs religieux, les notables et les médias. Le séminaire avait pour thème « Le rôle du Parlement dans la mise en œuvre des conventions internationales relatives aux droits de l'homme, en particulier de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ». Les participants - des membres de la Chambre des représentants et du Sénat jordaniens, des représentants d'organisations internationales, nationales, gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que des experts nationaux et internationaux et des membres d'autres parlements - ont passé en revue les instruments fondamentaux des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme auxquels la Jordanie est partie et qu'elle a récemment intégrés à son système juridique.

« Le type de politique mené dans la région Pacifique n'est pas propice aux femmes »

En septembre 2008, l'UIP a co-organisé une réunion destinée à étudier les mesures visant à promouvoir l'accès des femmes aux parlements des Etats insulaires du Pacifique, la région du monde dans laquelle la représentation des femmes est la plus faible (moins de 3% en moyenne). L'atelier sous-régional sur les mesures spéciales en faveur des femmes était destiné aux parlementaires et aux administrateurs de la région mélanésienne. Cette réunion a permis de débattre des défis auxquels les femmes sont confrontées lorsqu'elles tentent d'être élues aux parlements du Pacifique, et de déterminer quelle serait la meilleure façon de mettre en œuvre des mesures spéciales dans le cadre des structures électorales existantes¹. L'atelier s'est déroulé les 24 et 25 septembre en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Mme Carol Kidu, Ministre du développement communautaire et seule femme parlementaire de son pays, explique les difficultés auxquelles sont confrontées les femmes qui font de la politique dans le Pacifique et souligne l'importance de cette réunion.



Photo Parlement de Papouasie-Nouvelle-Guinée

Madame Carol Kidu, Ministre du développement communautaire et parlementaire de Papouasie-Nouvelle-Guinée

Q: En votre qualité de femme parlementaire, statut extrêmement rare dans les Iles du Pacifique, comment décririez-vous les principales difficultés auxquelles sont confrontées les femmes candidates aux élections?

C.K. : Je pense qu'il est plus qu'évident qu'il existe des barrières culturelles significatives, compliquées par des barrières logistiques et financières. Le type de politique mené dans la région du Pacifique n'est tout simplement pas propice aux femmes parce que les barrières sont devenues énormes. Il est donc absolument impératif que nous envisagions des mesures spéciales, bien que ces mesures politiques temporaires semblent faire l'objet de beaucoup d'incompréhension. Certains hommes affirment que, si des sièges sont réservés aux femmes, le reste doit leur revenir de droit. C'est une vraie impasse ! Je suis toutefois confiante et je pense que les

femmes se débrouilleront très bien et qu'elles enregistreront des résultats leur permettant de remporter des sièges ouverts. Le changement doit commencer quelque part, comme nous l'avons vu au Rwanda, où le Parlement compte presque 50% de femmes, et où le changement a été incroyable. L'une des leçons que nous en tirons, bien sûr, est que l'engagement politique au niveau le plus élevé est fondamental et j'espère que nous verrons cette volonté politique se traduire par un réel changement en Papouasie-Nouvelle-Guinée également.

Q: Quelle a été l'importance de cette réunion ?

C.K. : La région du Pacifique est la région dans laquelle la représentation féminine au Parlement est la plus faible du monde. Il est très important d'aborder la question des mesures spéciales et de voir comment nous

pouvons améliorer la participation des femmes à la vie politique. Il est significatif que ce travail se déroule à l'échelon subrégional, car la région du Pacifique est très variée et il faut prendre en considération le contexte culturel particulier de la zone mélanésienne. L'autre aspect important est qu'il faut rassembler les femmes et les hommes pour créer des réseaux et comparer les différentes expériences nationales. L'information fournie est de la plus haute importance et nous devons nous inspirer des progrès réalisés dans les autres pays afin de pouvoir élaborer nos propres stratégies.

¹ Cet atelier a été organisé en collaboration avec le Secrétariat du Forum des Iles du Pacifique (PIFS), UNIFEM, le Centre Pacifique du PNUD, le Département du développement communautaire de Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (SPC), l'Organisation internationale de droit du développement (OIDD), et avec le soutien d'AusAID et de PNG Sustainable Development Program Limited.

Les législateurs disent non à la violence à l'encontre des femmes

Le Président de l'UIP, Theo-Ben Gurirab, a joint sa voix à celles des autres parlementaires participant à la 119^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève, qui se sont engagés à faire de la lutte contre la violence à l'encontre des femmes une priorité nationale et internationale en adhérant à la campagne de l'UNIFEM intitulée : Dites NON à la violence contre les femmes, soutenue par un certain nombre de personnalités en vue, parmi lesquelles l'actrice Nicole Kidman.

« La violence à l'encontre des femmes reste un point important au programme des droits de l'homme et des parlements. Nous devons tous nous engager et nous mobiliser contre cette réalité inacceptable,

à laquelle il est urgent que les dirigeants politiques du monde entier s'attaquent. Ensemble – hommes et femmes – nous pouvons veiller à ce que l'éradication de ce fléau devienne une priorité », a déclaré

le Président Gurirab qui est aussi Président de l'Assemblée nationale namibienne.

Plus de 200 parlementaires originaires de plus de 70 pays ont souscrit à cette campagne.



Photo UIP/JJ.Ballington

Les membres du Comité de coordination des femmes parlementaires à la 119^{ème} Assemblée de l'UIP au Cap.

La démocratie implique un partage du pouvoir

L'année dernière, l'Assemblée générale des Nations Unies a fait du 15 septembre la Journée internationale de la démocratie. Cette décision revêt une signification particulière pour l'UIP en sa qualité d'organisation mondiale des parlements. Pour marquer cet événement, l'UIP a fait un tour d'horizon des défis que doit actuellement relever la démocratie, lors d'une réunion-débat organisée à la Maison des parlements, en la présence de M. Danilo Türk, Président de la République de Slovénie, de Mme Marta Lagos, Directrice exécutive de l'institut de sondages LatinoBarómetro (Chili) et de M. Benjamin Barber, politologue et écrivain résidant aux Etats-Unis. M. Anders B. Johnsson, Secrétaire général de l'UIP, et M. Sergei Ordzhonikidze, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, étaient aussi présents. M. Jimmy Carter, ancien Président des Etats-Unis, Lauréat du Prix Nobel de la Paix en 2002 et Président du Centre Carter, a envoyé un message vidéo.

« L'UIP se félicite de cette Journée internationale, qui offre à la communauté internationale et aux différents pays une occasion importante de réfléchir à la démocratie et de penser à ce que chacun d'entre nous peut faire pour défendre la démocratie et l'améliorer », a déclaré le Secrétaire général en souhaitant la bienvenue aux participants rassemblés à la Maison des parlements pour la réunion-débat animée par la journaliste suisse Muriel Siki (TSR).

M. Sergei Ordzhonikidze a souligné que : « en créant cette Journée, le Secrétaire général de l'ONU a réaffirmé que la démocratie est une valeur universelle reposant sur la volonté librement exprimée du peuple de définir son propre système politique, économique, social et culturel ».

« La valeur de la démocratie se mesure aux fruits qu'elle porte »

Dans son allocution, M. Danilo Türk, Président de la Slovénie, a déclaré que : « il est juste de dire que tout ce processus des démocraties nouvelles ou rétablies a défini une liste de questions essentielles pour la création et le fonctionnement de la démocratie à l'échelon mondial dans



De gauche à droite : Mme Muriel Siki, M. Benjamin Barber et le Président Danilo Türk à la tribune.

le monde d'aujourd'hui ». Ces éléments essentiels sont les suivants : la conscience que la démocratie doit se montrer à la hauteur.

« La démocratie est une valeur en soi, mais le vrai test de la démocratie réside dans les fruits qu'elle porte. Les gens ne vivent pas d'amour pour les grands principes et la démocratie doit donc produire des résultats pratiques, ce qui signifie que les démocraties doivent relever le défi de répondre aux besoins pratiques qui s'expriment tout au long de l'existence ». L'état de droit, la transparence et la nécessité de lutter contre la corruption sont importants. « La crédibilité de la démocratie dépend de son efficacité dans ce domaine. La démocratie ne peut pas exister dans une société sans loi, en tout cas pas pour longtemps. Une fois l'état de droit établi dans ses grandes lignes, des tests permettent de déterminer si la démocratie fleurira ». L'un de ces tests consiste à évaluer son degré d'effica-

cité dans la lutte contre la corruption. La sécurité constitue un autre élément. « La démocratie ne va bien sûr pas sans soulever des difficultés. Les défis à la sécurité de la société constituent aussi des défis à la démocratie », a ajouté le Président slovène.

Les marchés sont remis en cause

Mme Marta Lagos, Directrice exécutive de LatinoBarómetro, a commenté les menaces auxquelles la démocratie est confrontée. « La menace la plus importante pour le processus de démocratisation est le fait de ne pas réussir à démocratiser les sociétés et les marchés afin que tous puissent bénéficier du progrès ». La démocratie sera-t-elle en mesure de donner naissance à des sociétés équitables? Telle est la question à laquelle nous devons répondre.

« Malheureusement, dans certaines régions du monde, la croissance et le développement mondiaux ont creusé le



Mme Marta Lagos.

fossé entre ceux qui se sentent intégrés dans le système et ceux qui s'en sentent exclus. Les marchés sont remis en cause dans leur capacité à répartir les fruits de l'économie et la richesse croissante. Les parlements jouent un rôle clé dans ce processus. Ils peuvent contribuer au problème ou à sa solution. Le Parlement n'est rien de plus, et rien de moins, que le reflet de la façon dont une société donnée a réussi à représenter sa pluralité et sa diversité », a souligné Mme Lagos. « A l'occasion de cette première édition de la Journée, espérons, pour l'amour de la démocratie, que les parlements comprendront et interpréteront la demande de pluralisme et de diversité en produisant dans leur société davantage de liberté et de confiance », a-t-elle conclu.

« La démocratie, c'est le partage du pouvoir »

M. Benjamin Barber, politologue et écrivain résidant aux Etats-Unis, également Président de l'ONG CivWorld, estime que la démocratie est le seul espoir de survie de notre planète. « La démocratie implique le pouvoir et le partage du pouvoir. Ceux qui vivent en démocratie doivent participer à cette dernière. Trop souvent, nous parlons de démocratie sous l'angle de la liberté, de l'égalité, de la justice, de la citoyenneté, de la représentation,

mais en dernière analyse, la démocratie concerne le pouvoir et le partage du pouvoir et les individus qui veulent la démocratie souhaitent le partage du pouvoir. Il souhaite avoir voix au chapitre pour ce qui les concerne, ce qui explique que l'impossibilité de s'exprimer constitue le signe le plus préoccupant de l'absence de démocratie et que le travail réalisé dans le monde entier par ceux qui veulent permettre aux femmes, aux pauvres et aux défavorisés de s'exprimer constitue l'un des principaux objectifs ». Selon M. Barber, les parlements sont les dépositaires et le symbole de la démocratie. Ils jouent un rôle essentiel mais ne peuvent le tenir pleinement que s'ils conservent un lien étroit avec leurs administrés, s'ils nourrissent leur engagement et les amènent à jouer leur rôle de citoyens et à assumer leur part de responsabilités. M. Barber, qui a été l'un des conseillers du Président Clinton, a souligné que « si la citoyenneté se limite à payer des impôts et voter une fois par an avant d'envoyer ses enfants mourir, le cas échéant, dans des guerres qu'on n'a pas les moyens d'éviter, alors la plupart des gens perdront la foi dans la démocratie, quelle que soit la qualité des lois adoptées, quelle que soit la participation aux élections des parlementaires et quels que soient les dirigeants élus pour représenter le peuple ». ▀

Jimmy Carter, ancien Président des Etats-Unis

« Je félicite l'UIP d'avoir su sensibiliser le public »

« Je félicite l'Union interparlementaire de s'être mobilisée pour sensibiliser le public au sujet de la première Journée internationale de la démocratie et de la responsabilité collective qui nous incombe de protéger le droit des citoyens de voter, de se présenter aux élections et de participer librement aux affaires publiques de leur pays », a déclaré M. Jimmy Carter, ancien Président des Etats-Unis, Lauréat du Prix Nobel de la Paix 2002 et Président du Centre Carter, dans un message vidéo spécial transmis à l'UIP.

M. Carter a expliqué que, avec ses collègues du Centre Carter, il œuvre depuis presque 20 ans en faveur de la démocratie et des droits de l'homme. « Depuis 1989, nous avons envoyé des observateurs à 70 élections dans 28 pays différents. Toutes les missions d'observation des élections organisées par le Centre Carter respectent la Déclaration de principes relative à l'observation internationale d'élections. Ce document, dont l'UIP est aussi signataire, a marqué un tournant fondamental dans le développement de l'observation des élections. Il a désormais été entériné par 32 organismes d'observation des élections du monde entier. La Déclaration est importante parce qu'elle propose des normes professionnelles cohérentes pour l'observation internationale d'élections. Sur le fond, nous ne faisons que tenter de donner expression aux droits humains essentiels et aux principes fondamentaux contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et instruments ultérieurs, en leur donnant valeur de critères permettant d'évaluer le caractère authentiquement démocratique d'élections », a-t-il ajouté.

Web, expo & vidéo

Le 15 septembre, l'UIP a mis en place une exposition de dessins satiriques mettant en scène les défis se posant à la démocratie. Cette exposition a aussi été présentée lors de la 119^{ème} Assemblée de l'UIP. Une section spéciale sur la Journée internationale de la démocratie a été créée sur le site Internet de l'UIP, avec des informations générales, une liste d'événements organisés par l'UIP, une série de questions et réponses intitulée « Dix choses que vous devriez savoir sur la démocratie », et un extrait-vidéo de la réunion-débat. Voir : <http://www.ipu.org/dem-f/idd/overview.htm>

Lu dans la presse

Une réforme institutionnelle au menu d'une conférence à Nairobi

Une conférence de trois jours sur le rôle du Parlement dans la réconciliation et le processus d'une réforme institutionnelle au Kenya, organisée par l'Union interparlementaire (UIP) et le Parlement kenyan, s'est ouverte à Nairobi. S'exprimant en marge de la séance d'ouverture de la rencontre, le Président Mwai Kibaki a assuré que son gouvernement était toujours déterminé à veiller à ce que les Kenyans obtienne une nouvelle constitution. La conférence s'inscrit dans le cadre d'un projet de deux ans initié par l'UIP dont l'objectif est de mettre en œuvre des activités visant à renforcer la contribution des parlements dans la promotion de l'inclusion politique, la réforme institutionnelle et la réconciliation entre les pays... Il a appelé ses compatriotes à accepter de pardonner à la suite de la violence née de l'élection présidentielle au début de cette année, qui a fait plus de 1000 morts et déplacé 350.000 personnes. Plus de 200 parlementaires kenyans et des membres de l'Union interparlementaire ont assisté à la séance d'ouverture.

17 novembre 2008 – Jeune Afrique et APANEWS

Journée internationale de la démocratie

Événements organisés par les parlements

Pour célébrer la première Journée internationale de la démocratie, l'UIP a invité les parlements nationaux à organiser leurs propres manifestations commémoratives pour mettre l'accent sur le rôle des parlements, véritables piliers de la démocratie.

Selon les informations reçues, les parlements des pays suivants ont organisé un événement autour du 15 septembre pour commémorer cette Journée : Afrique du Sud, Afghanistan, Algérie, Allemagne, Autriche, Belarus, Belgique, Burkina Faso, Burundi, Croatie, Ex-République Yougoslave de Macédoine, États-Unis d'Amérique, Finlande, Grèce, Hongrie, Indonésie, Lettonie, Lituanie, Maldives, Monaco, Mongolie, Namibie, Nouvelle Zélande, Pakistan, Philippines, Qatar, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-

Marin, Serbie, Slovénie, Suisse, Thaïlande, Togo, Turquie, Uruguay et Zambie.

Parmi ces activités figurent l'adoption de résolutions marquant la Journée, des émissions de radio et de télévision, des journées « portes ouvertes » et des sessions parlementaires extraordinaires.

Le Président de l'UIP, Pier Ferdinando Casini, a d'ailleurs participé à l'une de ces sessions extraordinaires au Parlement hellénique. D'autres activités ont également eu lieu, notamment pour associer le public, et en particulier les jeunes, aux travaux du Parlement, ainsi que des expositions en rapport avec la démocratie. Nombre de parlements ont utilisé les informations mises à leur



Photo Exposition de tableaux illustrant des thèmes et des messages relatifs à la démocratie réalisés par des élèves de l'école secondaire aux Maldives.

Photo Parlement des Maldives

disposition par l'UIP, au nombre desquelles figure une affiche et une brochure, ainsi qu'une nouvelle présentation de la Déclaration universelle sur la démocratie de 1997. Certains d'entre eux avaient traduit ces documents dans leur(s) langue(s) nationale(s). Voir la liste complète des événements sur le site Internet de l'UIP : <http://www.ipu.org/dem-f/idd/events.htm>

Défendre les droits de l'homme des élus est une responsabilité pour tous les parlementaires

Une réunion-débat sur les droits de l'homme des parlementaires et les différentes violations dont ils sont parfois victimes s'est tenue au Congrès américain le 18 septembre 2008, sous les auspices conjoints de l'UIP, du Congressional Human Rights Caucus et de la Commission d'assistance à la démocratie de la Chambre des représentants des États-Unis.

Comme son titre l'indique, cette réunion-débat s'est penchée sur le lien existant entre démocratie et droits de l'homme, plus particulièrement le droit des représentants élus à exprimer leur avis librement et sans peur. On y a aussi débattu de la façon dont la solidarité et la diplomatie parlementaires peuvent être mises au service de la démocratie.

Cette réunion-débat, organisée au lende-

main de la première Journée internationale de la démocratie, célébrée le 15 septembre, a offert au Congrès américain l'occasion de rendre hommage à cette nouvelle Journée. Des parlementaires de l'Afghanistan, du Libéria, du Timor-Leste et de Haïti figuraient au nombre des participants. Un message vidéo de l'ancien Président américain Jimmy Carter (où, entre autres choses, il salue l'UIP et sa déclaration universelle sur la démocratie) a constitué l'un des temps forts de la réunion.

Parmi les points saillants de la réunion figuraient un appel pour la mise en œuvre d'une diplomatie active dès les premiers signes que la démocratie est remise en cause dans un pays. Les gouvernements qui abusent de leur autorité doivent prendre immédiatement conscience du fait que leurs actes ne resteront pas impunis.

Les participants ont souligné que les parlements doivent veiller au respect des droits de l'homme et dénoncer les abus dans ce domaine sur la scène internationale. Ils doivent contribuer à renforcer les exigences concernant la conduite acceptable de la part des gouvernements dans le traitement



Réunion-débat tenue au Congrès américain.

Photo UIP/J.A. Motter

réservé aux opposants politiques.

Ils ont ajouté que la démocratie est un processus lent devant être adapté à l'histoire politique et à la conjoncture de chaque pays. Il n'existe pas de panacée. Le contrôle parlementaire est de toute évidence la clé de la réussite. Il est aussi important pour renforcer la confiance de la population dans le processus démocratique. Les régimes non démocratiques ne sont pas les seuls à violer les droits des parlementaires. Le terrorisme peut constituer une menace encore plus grande à l'encontre de la démocratie dans certains pays. Il est arrivé que des parlementaires soient tués par des terroristes tentant de déstabiliser la démocratie pour en tirer profit.

L'éducation aux droits de l'homme devrait constituer l'un des piliers de toute démocratie. Elle revêt une importance particulière dans les nouvelles démocraties, dans lesquelles la population peut ne pas avoir pleinement conscience des choix auxquels elle est confrontée, comme dans le cas d'une nouvelle Constitution. Les démocraties doivent lutter contre les inégalités sociales et économiques croissantes tout en protégeant les droits des minorités et en acceptant les différences linguistiques et ethniques en leur sein.

Deux défenseurs des droits de l'homme au Congrès américain, les parlementaires Jim McGovern et David Price, participaient à la réunion, aux côtés du sénateur David Coltart du Zimbabwe, de M. Amanullah Paiman, Vice-président du Parlement afghan et de M. Lenin Hurtado, membre de l'Assemblée constituante de l'Equateur. Mme Kathryn Porter, Présidente du Legislative Council for Human Rights, a lu un message émanant de Mme Leyla Zana (l'un des principaux dirigeants de l'opposition en Turquie) et Mme Ariela Blatter, d'Amnesty International, a résumé les discussions de fond.

Le Secrétaire général de l'UIP, Anders B. Johnsson, a animé la discussion et prononcé une intervention présentant les travaux du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP. Dans ses remarques de clôture, il a invité les participants à faire preuve de vigilance, sans toutefois oublier d'être optimistes. La démocratie a fait d'énormes pas en avant en tout juste 20 ans, a-t-il affirmé, tout particulièrement en Afrique. Certains pays considérés il y a peu de temps encore comme des cas désespérés connaissent actuellement une vraie renaissance démocratique. ▀

Ali Larijani, Président du Parlement iranien, en visite à la Maison des parlements

A l'occasion de la 119^{ème} Assemblée de l'UIP, M. Ali Larijani, Président du Parlement iranien, est venu en visite à la Maison des parlements. M. Larijani et sa délégation ont été reçus par Anders B. Johnsson, Secrétaire général de l'UIP. La discussion a porté sur la relation entre l'UIP et le Parlement iranien, la diplomatie parlementaire, ainsi que les domaines dans lesquels l'UIP peut offrir ses bons offices, ainsi que la crise au Moyen-Orient, la situation en Iraq et la non-prolifération nucléaire.

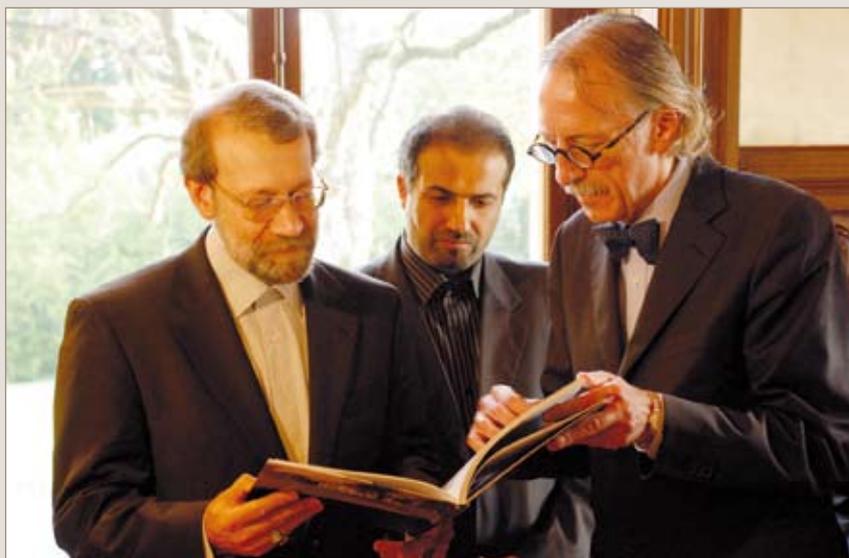
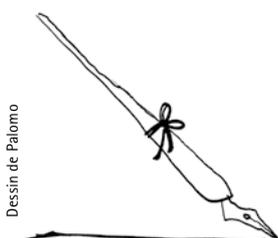


Photo UIP/G.Fortunato

Frederik Bajer et l'UIP : 1889 et aujourd'hui

Le Secrétaire général de l'UIP a prononcé une allocution lors du Séminaire annuel du Bureau international de la Paix, qui a eu lieu à Copenhague en novembre et était consacré à Frederik Bajer, l'une des huit personnalités de l'UIP à avoir reçu le Prix Nobel de la Paix. Pour comprendre Frederik Bajer et l'importance de l'œuvre de sa vie, il est nécessaire d'avoir conscience de l'époque à laquelle il a vécu, très différente de celle d'aujourd'hui, a déclaré M. Johnsson. « La paix n'est pas un état d'esprit passif. La paix exige l'action, et l'action de tous, hommes et femmes. Mon rôle n'a guère été, de façon générale, celui d'un militant, a affirmé Bajer lors de son discours de remise du Prix Nobel, mais plutôt celui d'un organisateur, dont le travail s'est déroulé dans les coulisses, justement pour aider les autres à agir. Ce qui était vrai de Frederik Bajer est également vrai de l'UIP, tant en 1889 qu'aujourd'hui ».



Dessin de Palomo

Toute l'équipe
du Monde des Parlements
vous souhaite
le meilleur pour 2009

Azerbaïdjan

Le 2 juin 2008, l'Assemblée nationale a adopté des amendements au code électoral réduisant la durée de la campagne électorale officielle. La date-butoir pour l'annonce des élections a été portée de 120 à 75 jours avant le jour du vote, et la durée de la campagne électorale a été réduite de 60 à 28 jours. Etant donné cette réduction de la durée de la campagne, le nombre de signatures requises pour se présenter aux élections présidentielles a été réduit de 45 000 à 40 000. Les amendements ont aussi aboli la caution qui était jusqu'à présent exigée des candidats désireux de se présenter aux élections sans avoir recueilli le nombre requis de signatures.

Italie

Les 11 et 23 juillet 2008 respectivement, la Chambre des députés et le Sénat ont approuvé un projet de loi accordant l'immunité judiciaire aux hauts représentants de l'Etat, à savoir le Président de la République, le Président du Sénat, le Président de la Chambre des députés et le Premier ministre. Toute procédure judiciaire intentée à leur égard (y compris pour des incidents survenus avant leur entrée en fonction) sera suspendue pendant toute la durée de leur mandat. La majorité en place, emmenée par le Premier ministre Silvio Berlusconi, a soutenu ce projet de loi, tandis que l'opposition, dont le Parti démocrate et l'Italie des Valeurs (IV-LDP) s'y sont opposés. Ce dernier parti s'est engagé à recueillir des signatures dans le but d'organiser un référendum destiné à révoquer cette loi. Le Président Giorgio Napolitano a signé le texte de loi officiel le 24 juillet et la loi est entrée en vigueur le 25 du même mois avec sa publication au Journal officiel.

Lettonie

À l'issue d'une confrontation d'un an entre le parlement, d'une part, et les syndicats et les groupes de citoyens, de l'autre, la Confédération des syndicats indépendants de Lettonie (LBAS) a entamé en mars 2008 une campagne de collecte de signatures destinée à amender la Constitution. La Constitution permet aux citoyens de soumettre un projet d'amendement constitutionnel

au Président, tenu de le présenter alors au parlement. Si ce dernier rejette ce projet ou l'adopte modifié, il est soumis à un référendum national. L'amendement proposé permettrait aux citoyens de présenter un projet de résolution demandant la dissolution du parlement. Le nombre requis de signatures a été obtenu pour la date butoir du 10 avril, à la suite de quoi un projet contenant les amendements constitutionnels a été présenté au parlement, qui l'a rejeté. Ce rejet a déclenché un référendum constitutionnel, organisé le 2 août. Bien que 97 pour cent des électeurs aient exprimé leur soutien pour les amendements, la participation n'a pas atteint la barre des 50 pour cent requise pour que le référendum soit considéré comme valable. De ce fait, le Président reste la seule personne habilitée à proposer la dissolution du Parlement par le truchement d'un référendum.

Népal

Le 10 avril 2008 se sont déroulées les élections à l'Assemblée constituante, forte de 601 membres. Ces élections devaient initialement avoir lieu avant la mi-juin 2007, mais ont été retardées principalement à cause des désaccords existant entre les partis politiques de l'alliance au pouvoir et les maoïstes, concernant le système électoral et le statut futur du Roi. Le parti communiste du Népal (maoïste) a remporté un total de 220 sièges. Le Parti du Congrès népalais du Premier ministre Girija Prasad Koirala (NC) et le Parti communiste népalais de M. Jhal Nath

Khana (parti marxiste-léniniste unifié, UML) ont respectivement remporté 110 et 103 sièges (voir: http://www.ipu.org/parline-e/reports/2386_E.htm). Le tout premier acte réalisé par l'Assemblée constituante lorsqu'elle s'est réunie en mai 2008 a consisté à abolir la monarchie et à déclarer le Népal république démocratique fédérale. M. Ram Baran Yadav, Secrétaire général du NC, a été élu tout premier Président de la République en juillet, devant le candidat maoïste Ram Raja Prasad Singh, son adversaire au tour final. M. Subas Nembang (UML), ancien Président de la Chambre des représentants et du Parlement législatif intérimaire, a été élu au poste de Président de l'Assemblée constituante, qu'il était seul à briguer. L'Assemblée constituante est chargée d'adopter la nouvelle Constitution du pays dans les deux ans. Elle exerce les fonctions du Parlement législatif, dont le mandat a pris fin après la première séance de l'Assemblée constituante.

Qatar

La Constitution de 2005 a porté de 35 à 45 le nombre de membres du Conseil consultatif, organe législatif dont les membres étaient auparavant nommés. Les deux tiers de ces membres seront élus directement, les membres restant étant nommés par l'Emir. Le 19 mai 2008, le Conseil consultatif a adopté un projet de loi électoral stipulant que les citoyens (hommes et femmes) de plus de 18 ans sont autorisés à voter aux élections. Ce projet régleme aussi le financement de la campagne et inter-



Le Parlement du Népal

Photo Parlement du Népal

dit l'achat de voix. Il faudra qu'il soit passé en revue par le gouvernement et approuvé par l'Emir avant d'entrer en vigueur. Le 2 juillet 2008, l'Emir a prolongé le mandat du Conseil consultatif actuel, dont l'échéance est désormais fixée au 30 juin 2010.

Soudan

En August 2007, la Commission nationale de révision de la Constitution (NCRC) a présenté un projet de loi électorale concernant les élections au cabinet, qui a ensuite été transmis à l'Assemblée nationale pour examen en octobre 2007. Toutefois, les partis représentés au Parlement n'ont pas réussi à trouver un compromis, en particulier en ce qui concerne le pourcentage des sièges élus aux scrutins majoritaire et proportionnel, la représentation des femmes et le nombre de circonscriptions. Le 7 juillet 2008, l'Assemblée nationale a approuvé le projet de loi stipulant que 60 pour cent des 450 sièges du Parlement seront élus au scrutin majoritaire et 15 pour cent à la proportionnelle. Les 25 pour cent restant seront réservés aux femmes. Il est également prévu de permettre aux Soudanais vivant à l'étranger de se présenter aux élections présidentielles et de participer aux référendums nationaux. Des élections présidentielles et parlementaires devraient avoir lieu d'ici juillet 2009, venant mettre un terme à la période de transition entamée en juillet 2005, époque à laquelle John Garang, l'ancien rebelle désormais décédé, a été nommé premier Vice-président et la Constitution provisoire adoptée.

Tunisie

Le 24 juillet 2008, la Chambre des députés a adopté des amendements constitutionnels qui, entre autres choses, ramènent de 20 à 18 ans l'âge du vote et permettent aux dirigeants en place de tous les partis politiques reconnus de se présenter d'eux-mêmes candidats aux prochaines élections présidentielles, prévues en 2009, sous réserve qu'ils aient occupé les fonctions de dirigeant de leur parti pendant deux années consécutives au moins. Auparavant, il fallait que les candidats présidentiels bénéficient du soutien de 30 députés, ou d'un maire. Cinq mem-

bres de l'opposition ont voté contre les amendements, estimant qu'ils étaient faits pour servir les intérêts du parti au pouvoir.

Zimbabwe

Le 21 juillet 2008, le Président Robert Mugabe, Morgan Tsvangirai et Arthur Mutambara, dirigeants de l'opposition, ont signé un protocole d'accord (MoU) préparant la tenue de négociations destinées à sortir le pays de l'impasse politique dans laquelle il se trouvait après les élections parlementaires et présidentielles de mars et juin 2008. Le parti ZANU-PF du Président Mugabe a perdu la majorité qu'il détenait au Parlement pour la première fois depuis l'indépendance du pays en 1980, bien que le Président Mugabe lui-même ait été réélu Président sans opposition, à la suite du retrait de M. Tsvangirai des élections présidentielles controversées du 27 juin. Le Protocole d'accord précisait que toutes les parties s'abstiendraient de prendre des décisions exigeant de réunir le Parlement ou de former un nouveau gouvernement en dehors du cadre du dialogue établi. Toutefois, le Président Mugabe a annoncé le 19 août qu'il convoquerait unilatéralement le Parlement la semaine suivante. La première séance du Parlement a eu lieu le 25 août, presque six mois après les élections. Deux membres du MDC élus à l'Assemblée ont été arrêtés sur le chemin du parlement. Les élections au poste de Président de l'Assemblée ont vu M. Lovemore Moyo, Président du MDC, remporter 110 voix, tandis que Paul Themba-Nyathi, candidat approuvé par le Mouvement pour le changement démocratique d'Arthur Mutambara (MDC-AM) et soutenu par le ZANU-PF, en remportait 98. Le 15 septembre, le ZANU-PF, le MDC et le MDC-AM ont signé avec l'aide du Président Mbeki, qui présidait à l'époque l'Afrique du Sud, un Accord de partage du pouvoir. M. Mugabe est resté Président, tandis que M. Tsvangirai assumait les toutes nouvelles fonctions de Premier ministre. Les dirigeants du ZANU-PF et le MDC n'ont toutefois pas réussi à se mettre d'accord concernant un certain nombre de postes clés au gouvernement. Au 10 novembre, le nouveau gouvernement n'avait toujours pas été constitué. ▀

CONTACTS :

Union interparlementaire

La Maison des Parlements
5, chemin du Pommier
P.O. Box 330

1218 Le Grand-Saconnex

Geneva - Switzerland

Tél. (+4122) 919 41 50

Fax (+4122) 919 41 60

e-mail: postbox@mail.ipu.org

*Bureau de l'Observateur
permanent de l'Union
interparlementaire auprès
de l'ONU*

Room 3002,

220 East 42nd Street

New York, N.Y. 10017

USA

Tél. (+1) 212 557 58 80

Fax (+1) 212 557 39 54

e-mail: ny-office@mail.ipu.org

**Le Monde des Parlements,
revue trimestrielle, est une
publication officielle de
l'Union interparlementaire**

Rédactrice en chef :

Luisa Ballin

Avec la collaboration de :

Akiyo Afouda

Stara Ahmidouch

Mohamed Amani

Bérénice Auffret-Pereira

Norah Babic

Julie Ballington

Catherine Blondelle

Martin Chungong

Anda Filip

Zeina Hilal-Choukair

Rogier Huizenga

Kareen Jabre

James Jennings

Laurence Marzal

Alessandro Motter

Susan Mutti

George Opocensky

Andy Richardson

Mari Sandström

Ingeborg Schwarz

Valeria Sistek

Alain Valtat

Hiroko Yamaguchi

Site web :

Pieyre Castelier

Serguei Tchelnokov

Imprimé par Sadag SA - France
© UIP

Le Parlement du Timor-Leste se lance dans la planification stratégique

Les parlements, piliers de la démocratie et de la bonne gouvernance, prennent une part de plus en plus active à l'élaboration de stratégies à long terme reflétant la vision qu'ils ont de leur propre développement. Dans ce contexte, les parlements devraient continuellement revoir leurs pratiques et procédures et prendre des mesures correctives destinées à améliorer leur façon d'exercer le mandat que le peuple leur a accordé. Tel est l'essentiel d'un atelier récemment organisé à Dili par l'UIP et le PNUD, en collaboration avec les autorités parlementaires du Timor-Leste.

Les outils de planification avancée qui, comme précisé pendant l'atelier, devraient comporter une analyse des pratiques et expériences passées et présentes, afin de servir de fondement à l'élaboration d'un plan permettant de rendre l'institution plus efficace et productive, ont été présentés aux participants.

Epaulés par des experts, les parlementaires et administrateurs parlementaires du Timor Leste ont déterminé les éléments de base d'un plan stratégique destiné au Parlement de ce pays. Les participants ont souligné que la réussite de ce plan exigeait la mise en commun d'idées et l'engagement total des partis prenantes au Parlement, à savoir ses dirigeants, ses parlementaires, le gouvernement ainsi que le personnel

administratif du Parlement et le public.

L'atelier terminé, le Parlement est prêt à préparer et adopter son plan stratégique. Cet exercice devrait aussi s'inspirer des outils d'auto-évaluation récemment publiés par l'UIP sous le titre *Évaluer le Parlement*, ouvrage qui offre le cadre et les outils indispensables aux parlements désireux d'évaluer leur performance à la lumière d'une série de critères présentés sous la forme de questions telles que :

La composition de votre parlement reflète-t-elle l'avis du peuple et les intérêts des groupes minoritaires et des régions? Le Parlement et ses commissions sont-ils ouverts aux médias et au public? Avec quel degré d'efficacité les décisions du Parlement sont-elles transmises au public? Le public et les groupes peuvent-ils présenter leur avis au Parlement? Les citoyens peuvent-ils prendre part au processus d'adoption des projets de loi? Dans quelle mesure les parlementaires ont-ils des comptes à rendre à leurs électeurs? Existe-t-il des systèmes ouverts et concertés destinés à éviter les conflits d'intérêts de la part des parlementaires? Dans quelle mesure le Parlement peut-il influencer sur le budget national et l'examiner de façon détaillée? Le Parlement peut-il se pencher dans le détail sur les nominations à des fonctions publiques? ▀

L'UIP a perdu ces derniers mois certains de ses plus éminents partisans. L'organisation mondiale des parlements souhaite rendre hommage à leur engagement et à leur dévouement.

M. PETER ADJETEY

M. Peter Ala Adjetey, Président du Parlement du Ghana de 2001 à 2005, nous a quittés le 15 juillet 2008. Président du Barreau d'Afrique occidentale et ancien Président du Nouveau parti patriotique (NPP), M. Adjetey est décédé à Accra au terme d'une courte maladie. Cet avocat et homme politique de 78 ans a fréquemment été décrit comme un homme s'étant consacré corps et âme à son pays. Le Président Adjetey a participé à un grand nombre de réunions de l'UIP. Dans un entretien donné au Monde des Parlements (n° 16 - 2004), il a déclaré que « lorsque les Présidents de parlement s'engagent pour défendre les droits de l'homme, ils obtiennent des résultats. Il y va de notre responsabilité et de notre devoir, en réponse à la demande que nous avons reçue du Secrétaire général de l'UIP, de discuter avec des gouvernements étrangers de la question des droits de l'homme des parlementaires ».

M. MUSTAPHA OUKACHA

M. Mustapha Oukacha, Président de la Chambre des conseillers du Maroc, est décédé le 13 novembre à l'âge de 75 ans après être rentré dans son Maroc natal au terme d'une intervention subie à Paris. Né en 1933 à Casablanca, M. Oukacha était membre fondateur du Rassemblement National des Indépendants (RNI). En octobre 2000, M. Oukacha a été élu pour la première fois au poste de Président de la Chambre des conseillers, fonction qu'il a conservée après sa réélection en 2003 et 2006. M. Oukacha a pris part à plusieurs réunions de l'UIP.

SIR JOHN PAGE

Sir John Page, membre du Parlement britannique, a quitté ce monde le 31 octobre 2008 à l'âge de 89 ans. Il a participé aux travaux de l'UIP de 1962 à 1987 et était heureux de se servir de l'UIP pour encourager le recours aux structures parlementaires dans les pays ayant une tradition démocratique fragile.



Photo: Parlement of Timor-Leste

Photo de gauche à droite : M. Akbar Usmani, Directeur local du PNUD, M. Herbus Burger, Directeur de la stratégie et planification commerciale au parlement sud-africain; deux secrétaires du Parlement du Timor Leste; M. Paul McGrath, ancien parlementaire irlandais; M. Fernando Lasama de Araújo, Président du Parlement de Timor Leste; Mme Marion Barlett, Directrice des ressources humaines à la Chambre des représentants australienne, Mme Maria Paixao, Vice-Présidente du Parlement de Timor Leste et M. Sarala Gopalan, ancien Secrétaire général de la Chambre basse de l'Inde.